M. LEMIEUX: M. McShane a-t-il démissionné?

M. CODERRE: Je n'en sais rien. Je parle de l'expérience du capitaine Bourassa. Personne n'ignore que M. McShane n'avait pas d'expérience lors de sa nomination. Si quelqu'un en doute, il peut dissiper ses doutes en lisant les journaux publiés à Montréal à cette époque-là. Ainsi, il verra dans le "Witness", les propres paroles de M. Préfontaine, qui était alors l'un des commissaires du port et qui avouait que M. McShane n'avait aucune expérience, mais ajoutait que, tout bien considéré, c'était là une nomination politique. Et personne n'ignore qu'en ce temps-là le capitaine a re-çu un certificat d'aptitude de la part des principaux intéressés, la fédération des armateurs, par exemple. Ce certificat a été apporté aux commissaires, mais ceux-ci dé-cidèrent de nommer M. McShane, vu qu'il s'agissait d'une nomination politique. Nous savons tous que, depuis le choix de M. Mc-Shane, M. Bourassa a été pendant des années le véritable maître du port de Mont-réal. Je crois que, pendant ses vingt-trois années de service, bien qu'il n'ait jamais été capitaine au long cours, il a pu remplir ses fonctions de manière à satisfaire les commissaires du port qui ne paraissent pas être ses amis mais plutôt ses ennemis reels. Je suis d'avis qu'aujourd'hui, bien qu'il n'ait jamais été capitaine au long ccurs, il pourrait, s'il était appelé au poste de maître du port, si le Gouvernement trouve un mount de li real de la control de la trouve un moyen de lui rendre justice, remplir dorénavant les fonctions dont il s'est si bien acquitté dans le passé. Voilà tout ce que j'ai à dire. J'avoue que je me suis rendu auprès du ministre à ce sujet, et je le ferai encore, parce que je suis d'avis que cela est ni plus ni moins qu'une question de justice.

M. RAINVILLE: Je désire ajouter quelques mots à ce qu'a dit mon honorable ami (M. Coderre). Si le capitaine Bourassa, dont parle le représentant de Rouville, désire tant obtenir l'emploi, c'est qu'il en a été injustement privé, lorsque M. McShane a été nommé pour des raisons politiques. Le "Witness" de Montréal, journal libéral et le "Herald" de Montréal, autre organe libéral, ont déclaré en ce temps-là que Montréal serait la risée du pays si les autorités mettaient M. Bourassa de côté pour choisir M. McShane.

Le député de Rouville (M. Lemieux) conseille de ne pas s'ingérer dans les travaux de la présente commission du port, de ne pas lui causer d'embarras, mais de lui laisser ses franches coudées. Je lui dirai de ne pas s'inquiéter; nous sommes en mesure de faire face aux embarras qui naîtront parmi nous, et même aux querelles que la gauche voudrait susciter dans notre camp. J'espère que cette affaire sera réglée, comme elles

devraient toutes l'être, conformément aux principes de la justice et de l'équité. Et si jamais il a existé un cas où la justice et l'équité ont exigé l'avancement d'un fonctionnaire, c'est le cas de M. Bourassa. Et je l'affirme ici, sur le parquet de la Chambre.

M. HAZEN (ministre de la Marine et des Pêcheries): Je n'ai qu'un mot à dire de l'affaire en question. Il n'est pas vrai de dire que les commissaires du port de Montréal ont démissionné et je n'ai pas lieu de croire qu'ils nourrissent ce dessein. Le député de Rouville a parlé du choix

Le député de Rouville a parlé du choix du maître du port de Montréal, poste que l'honorable James McShane a occupé depuis neuf ou dix ans, si je ne me trompe. M. McShane est une personne qui est pervenue à un âge avancé et on croit naturellement qu'il ne saurait remplir encore longtemps les importantes fonctions de maître de l'important port de Montréal fonctions qui sont elles-mêmes très importantes.

Cela a amené naturellement la question du successeur de M. McShane, et comme c'est un bon emploi, il y a sans doute, comme pour tous les emplois de ce genre, beaucoup de personnes qui croient avoir les qualités nécessaires pour les remplir, et qui toutes sont disposées à servir leur pays pour le traitement attaché à cet emploi. Je ferai remarquer à la Chambre, cependant, que je ne crois pas que l'on retire aucun bien en s'occupant de cette question maintenant. Les nominations des employés du port de Montréal sont faites par les commissaires du port eux-mêmes, sujettes à l'approbation du Gouverneur en conseil, et voilà où en est la question aujourd'hui. J'abonde dans tout ce qui a été dit par les membres des deux côtés de la Chambre au sujet de la nécessité de nommer une personne qui ait l'habileté, les connaissances et l'expérience nécessaires pour remplir cet emploi important, et je crois que l'on ne nommera comme maître du port de Montréal personne qui ne possédera pas toutes ces qualités.

RETARDS DANS L'EXPEDITION DU GRAIN.

M. OLIVER: Je veux appeler l'attention de l'honorable ministre du Commerce (M. Foster) sur deux questions. Je regrette qu'il ne soit pas dans le moment à son siège, mais il pourra voir ce que j'ai dit dans le hansard. La première question se rapporte à l'article de la loi des grains concernant la distribution des wagons de chemins de fer. J'ai un exemple que je soumettrai à la Chambre et qui montre que l'on abuse très souvent du privilège actuel. Je tiens à la main une lettre signée par John Goodwin, de Sovereign, Saskatchewan, dans laquelle il dit ceci.

Nous sommes situés sur l'embranchement Moosejaw-Lacombe, du chemin de fer canadien

213